

## CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE : DANSE.

Année scolaire 2005/2006 (2 sessions)

### RAPPORT DU JURY

Rectorat

Inspection Pédagogique  
Régionale

Place Saint-Jacques  
31073 Toulouse cedex 6

Le petit nombre de candidats à l'épreuve sur ces 2 premières sessions rend difficile la rédaction d'un rapport mettant en évidence des profils de candidats au regard des exigences définies par les textes (NS N°2004-175 du 19/10/04 parue au BO N°39 du 28/10/04).

Il nous semble tout d'abord important de rappeler que la validation à cette certification permet notamment de présenter sa candidature à des postes profilés pour l'option danse dans le cadre des enseignements artistiques. De ce fait, la connaissance du cadre institutionnel de ces enseignements artistiques et des programmes relatifs à cette option danse est incontournable.

En outre, le candidat doit pouvoir témoigner de connaissances et d'un niveau d'analyse et de réflexion tant sur les aspects artistiques et culturels que sur le traitement des contenus et les problématiques d'intervention.

L'interrogation permet d'apprécier le niveau du candidat dans les cinq points précisés au Bulletin Officiel.

Il faut noter que la richesse des parcours personnels, des expériences partenariales, interdisciplinaires, la réflexion sur la création chorégraphique sont des atouts pour cette épreuve ; ces points n'ont servi de support qu'à la moitié des candidats. Ils ne peuvent cependant être pris en compte sans témoigner de connaissances spécifiques en danse (ce qui a été le cas de certains candidats).

A l'issue de ces deux premières sessions, nous invitons les candidats à témoigner d'une réflexion plus approfondie sur le rapport aux œuvres, en relation notamment avec les programmes de danse (arts-danse). Il serait également souhaitable qu'ils s'engagent avec plus de précision sur les mises en œuvre des contenus.

Pour ces deux premières sessions, 5 candidats se sont inscrits (dont 1 absent).

La moyenne de l'épreuve est de 11.

La note la plus basse est 04/20, la plus élevée est 17/20.

Pour le jury  
Myriam Cassagne,  
le 2 Mai 2006.